



DÉPARTEMENT DU RHONE
ARRONDISSEMENT DE LYON
CANTON D'IRIGNY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET : AVIS RELATIF AU PROJET DE DEUXIÈME ÉTAPE
D'AMPLIFICATION DE LA ZONE À FAIBLE ÉMISSION (Z.F.E) DU GRAND
LYON**

L'an deux mille vingt deux, le treize décembre, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 06/12/2022

Compte-rendu affiché le 14/12/22

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu: Madame Marjorie MERCIER.

Rapporteur : Monsieur Jérôme MOROGE

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Wilfrid COUPE ; Maryse DOMINGUEZ ; Patrice LANGIN ; Marine BOISSIER ; Thierry DUCHAMP ; Maryse MICHAUD ; Jacques ROS ; Marcel GOLBERY ; Jean-Luc PAYS ; Eliane CHAPON ; Alain DONJON ; Dominique LARGE ; Max SEBASTIEN ; Yann-Yves DU REPAIRE ; Sandrine BELMONT ; Lionel RUFIN ; Marjorie MERCIER ; Oihiba DRIDI ; Marion LECLERE ; Levana MBOUNI ; Michèle CALVANO ; Bernard JAVAZZO ; Maud MILLIER DUMOULIN ; Pierre-Marie MAUXION

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION

Sandrine COMTE a donné procuration à Maryse DOMINGUEZ

Ahlame TABBOUBI a donné procuration à Thierry DUCHAMP

Anne DEMOND a donné procuration à Marcel GOLBERY

Nora BELATTAR a donné procuration à Marion LECLERE

Johnny CARNEVALI Arrivée à 18h36 a donné procuration à Marlène BONTEMPS

Claude MOUCHIKHINE a donné procuration à Bernard JAVAZZO

ABSENT

Anissa HIDRI

-----oooOooo-----

Mesdames, Messieurs,

Le 15 mars 2021, le Conseil de la Métropole de Lyon a délibéré en faveur d'une amplification de la zone à faibles émissions (ZFE), intégrant les véhicules particuliers, Deux jalons ont été fixés dans ce cadre :

- en 2022, l'interdiction des véhicules particuliers Crit'Air 5 ou non classés sur le périmètre de la ZFE actuelle ;
- à partir du 1^{er} janvier 2026, la sortie du diesel sur un périmètre central à définir, c'est-à-dire la réservation de ce périmètre aux véhicules classés Crit'Air 0 et 1.

La Métropole a souhaité mettre en débat les modalités de cette ZFE amplifiée. La concertation s'est déployée auprès de divers publics :

- citoyens
- acteurs économiques
- communes
- agents de la Métropole

De cette concertation s'est dégagé un consensus sur les objectifs santé du projet, mais aussi des attentes vis-à-vis de la Métropole et de Sytral Mobilités.

Une attente porte notamment sur un déploiement accéléré des solutions alternatives à la voiture individuelle, notamment celui des transports collectifs.

Une autre porte sur le soutien aux personnes, familles et acteurs économiques les plus exposés à la future réglementation, en raison de leurs revenus ou des spécificités de leur profession.

La Métropole a donc amendé le projet d'amplification de la ZFE à l'aune de ces constats.

La première étape de la ZFE concernant les véhicules Crit'Air 5 et non classés est en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2022 et fait l'objet d'une période pédagogique de 4 mois. La Métropole a mis en place, pour les propriétaires utilisant peu ces véhicules, un compte « petit rouleur » les autorisant à 52 jours de circulation dans la ZFE jusqu'au 31 décembre 2023.

Pour la deuxième étape, la Métropole souhaite conforter les dispositions mises en place. Des aides seront attribuées aux personnes souhaitant financer un abonnement de transports en commun, des trajets en autopartage ou la location d'un vélo électrique plutôt que de renouveler leur véhicule.

La ville de Pierre-Bénite doit donc émettre un avis sur projet de deuxième étape d'amplification de la ZFE.

Avis de la ville de Pierre-Bénite

Comme déjà exposé dans son précédent avis, de par sa position géographique, Pierre-Bénite est exposée à la pollution des milliers de véhicules qui transitent chaque jour par l'axe M6-M7 et par l'A450. La ville approuve les intentions visant à diminuer la pollution de l'air au sein de la Métropole de Lyon et à Pierre-Bénite en particulier.

Cela passe par la valorisation des alternatives à la voiture individuelle, de gros investissements sur l'adaptation de la voirie, le développement des transports en commun, des parcs relais, des mobilités actives telles que le vélo, la marche, le questionnement sur l'aménagement du territoire et les lieux d'implantation des services publics et des activités économiques.

La ville de Pierre-Bénite rappelle que ces dernières années, elle a toujours été force de proposition pour faire émerger des projets structurants en faveur de déplacements plus vertueux. Elle est convaincue que la réalisation d'infrastructures de qualité permettrait, de façon incitative, d'inviter les habitants à adopter de nouveaux modes de déplacements.

Notre commune s'est mobilisée auprès de la Métropole afin d'obtenir une réalisation de la Via Rhona sur ce mandat car pour rappel la réalisation du tronçon manquant entre Oullins et le chemin du barrage, en limite d'Irigny, dépend entièrement de la volonté de l'exécutif Métropolitain. Nous relevons au passage que la Métropole de Lyon qui prône une application stricte de la ZFE ne répond à aucune de nos questions sur la réalisation de cette véloroute, alors même qu'elle a trouvé l'énergie nécessaires pour mobiliser son réseau associatif et militant, et pour se prononcer en janvier 2022 contre la réalisation du tronçon sud entre Irigny et Givors, porté par la région Auvergne-Rhône-Alpes.

La volonté politique de réussir la mise en place de la ZFE est aujourd'hui à l'épreuve des faits. La Métropole de Lyon est le seul endroit en France où le développement du Métro a été gelé jusqu'en 2026. Pour notre secteur, l'étude portant sur le prolongement du Métro B a été purement abandonnée alors qu'il aurait permis un report modal considérable.

Décrétée en début de mandat par le nouvel exécutif métropolitain, la diminution des crédits de voirie de 30% pour Pierre-Bénite se traduit concrètement par un ralentissement des investissements au détriment des modes actifs, dans un contexte où la loi LOM impose d'incorporer les modes actifs lors de chaque réaménagement de voirie.

Enfin, aucun budget spécifique n'a été provisionné dans le cadre de l'arrivée du Métro au Vallon des Hôpitaux alors que notre ville est principalement impactée par les flux futurs et que notre but commun devrait être de faciliter l'accès à nos habitants par la marche et le vélo.

A ce jour, les annonces de la majorité de la Métropole de Lyon conduiraient à interdire d'ici 4 ans 76% des véhicules circulant actuellement (soit 469 254 voitures à renouveler).

En l'état ce projet risque de produire une obsolescence réglementaire et une perte du pouvoir d'achat pour nos concitoyens, en premier lieu pour les

classes moyennes et populaires de la périphérie qui sont majoritairement équipées de véhicules diesel.

A ce jour, la « grande » concertation sur la ZFE (jeparticipe.grandlyon.com) ne réunit qu'un peu plus de 4 000 participants fin janvier sur les plus de 1,4 million d'habitants que compte la Métropole de Lyon. La mise en place de la ZFE va bouleverser les modes de vie de nombreux habitants de la Métropole de Lyon, dont ceux de Pierre-Bénite. L'acceptabilité sociale de ces mesures doit donc être optimale afin que celles-ci soient suivies par la population.

En plus d'un contexte inédit de hausse des prix de l'ensemble des énergies (électricité, gaz et pétrole) la France est aujourd'hui confrontée à une crise énergétique. En l'état, l'absence de stratégie et les décisions politiques de court terme n'apportent pas la confiance nécessaire pour que nos citoyens s'engagent massivement dans des investissements qui demeurent conséquents, notamment pour s'équiper de véhicules électriques.

Cette absence de vision à long terme est incarnée par la fermeture, très politique et hâtive, de la centrale de Fessenheim et par l'arrêt des investissements dans la filière nucléaire qui reste un atout de poids dans un contexte de regain des tensions internationales. Ces derniers mois, ce choix s'est traduit concrètement par un risque de « black-out » énergétique et par le redémarrage de centrales à charbon allié à l'importation massive (à coût très élevé) d'électricité produite à partir d'énergies fossiles. Une hausse considérable du coût de l'énergie interviendra sans doute dans les prochaines années.

Dans ce contexte, les citoyens ont exprimé des alertes importantes que la ville partage, à savoir :

L'adaptation du périmètre de la ZFE et du calendrier : la question de l'agrandissement du périmètre de la ZFE se pose, pour éviter de reporter la pollution dans les zones périphériques ; les délais sont très courts et la plupart des citoyens concernés ne sont pas au courant de la mesure ; l'allongement des délais pour laisser le temps aux citoyens de s'adapter ; la mise en place différée et progressive des sanctions (après une période de sensibilisation et d'information).

L'accompagnement plus important des citoyens, via des aides pour les personnes n'ayant d'autres choix que de se déplacer en voiture individuelle : aides à la hauteur pour le changement de véhicules ou pour la transformation des moteurs, aides pour les familles nombreuses et précaires...

L'accentuation de la communication : le principe de la ZFE et les conséquences sur les

personnes n'est pas suffisamment connu; il s'agirait de multiplier les canaux de communication, de s'appuyer sur les entreprises, les écoles, les bailleurs sociaux et les communes, instaurer un conseil en mobilité, un numéro vert...

La relance des investissements dans les transports en commun pour permettre de réelles alternatives : développer les lignes de transports en commun, avoir un véritable « plan Métro » à l'échelle de l'agglomération, augmenter l'efficacité et les capacités du réseau ferré (métro, tramways, trains), élargir les horaires et les fréquences, adapter et diminuer les tarifs...

Il convient d'ajouter à ces points de prendre en compte les effets économiques d'une telle mesure sur les artisans et commerçants.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix POUR,

EMET un avis défavorable au projet de deuxième étape d'amplification de la ZFE.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS

Certifié,

La secrétaire de séance

Madame Marjorie MERCIER



Le président de séance,

Jérôme MOROGE,
Maire,
Conseiller Régional